

**Séance extraordinaire du Conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 29 septembre 2026**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 29 septembre 2026 à 19 h et à laquelle étaient présents les conseillers : monsieur Rémi Faucher, monsieur René Brun, monsieur Yves Martin, monsieur Germain Ouellet et madame Lorraine Demers, sous la présidence du maire, monsieur Gilles Martin formant quorum.

Madame Marie Dubois, conseillère, est absente.

Madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1) Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gilles Martin, ouvre la séance à 19 h.

2) Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'aide financière pour le projet de remplacement d'équipements désuets pour la Bibliothèque de Rivière-Ouelle, déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
4. Période de questions
5. Levée de la séance

26-09-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur René Brun, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3) Demande d'aide financière pour le projet de remplacement d'équipements désuets pour la Bibliothèque de Rivière-Ouelle, déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite réaliser le projet de remplacement d'équipements désuets pour la Bibliothèque de Rivière-Ouelle estimé à 7 170.65 \$;

ATTENDU QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière ;

26-09-12

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

- De déposer une demande d'aide financière de 3 585.33 \$ dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du Ministère pour la réalisation du projet ;
- De mandater madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir ;
- D'assumer la part de la Municipalité au montant de 3 585.33 \$ dans la réalisation du projet.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 29 septembre 2026

4) Période de questions

Une période de questions est tenue.

5) Levée de la séance

26-09-13

II EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 08.

Gilles Martin
Maire

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière